

AUDIENCE DE PRESTATION DE SERMENT DES AVOCATS

6 décembre 2021

Discours du premier président

L'audience solennelle est ouverte, je vous invite à prendre place.

Mesdames et Messieurs les bâtonniers et vice-bâtonniers, en place et élus,

Mesdames et Messieurs les membres des conseils de l'Ordre,

Monsieur le bâtonnier, président de l'école des avocats de la région Rhône Alpes,

Mesdames et Messieurs les avocats,

Mesdames et Messieurs les impétrants, encore élèves avocats pour quelques minutes,

Mesdames et Messieurs,

au nom de la cour, des magistrats et fonctionnaires qui m'entourent ce matin, je vous souhaite à tous la bienvenue dans ce palais de justice historique de Lyon, les « 24 colonnes », la bienvenue dans cette belle salle Montesquieu...

Montesquieu disait que « *la liberté est le droit de faire ce que les lois permettent...* »

Trois siècles plus tard et m'en inspirant, je dirais plutôt aujourd'hui que « *la liberté est le droit de faire ce que la crise sanitaire de la Covid 19 permet* ».

Comme l'an dernier, - l'audience s'était tenue, souvenez-vous, au tribunal judiciaire et sans invités pour des questions de jauge de salles -, cette crise sanitaire nous a malheureusement contraint cette année encore à revoir l'organisation traditionnelle de cette audience, particulièrement en limitant le nombre d'invités.

Retenons l'essentiel : le maintien de ce moment solennel et symbolique, joyeux également, ô combien important à cette étape du parcours professionnel de l'avocat... son maintien malgré tout et fort probablement in extremis compte tenu des consignes qui devraient nous être données aujourd'hui même... son maintien malgré le port du masque et le respect des gestes barrière...

Je veux précisément à cet instant associer à ce moment solennel tous ceux, ils sont une cinquantaine, qui, au long de cette année 2021 et jusqu'à l'automne dernier, ont prêté serment par écrit conformément aux dispositions dérogatoires, et leur rappeler, au travers de cette audience, le sens de valeurs qu'ils ont fait leur par une simple mention manuscrite, formalité bien administrative j'en conviens...

Ils sont aussi les bienvenus ce matin.

Dans quelques instants, la cour va donc recevoir le serment de nouveaux avocats issus, pour leur presque totalité, des rangs de l'Ecole des Avocats Rhône Alpes,

171 nouveaux avocats se répartissant entre les cinq barreaux du ressort :

- 155 qui ont choisi de s'inscrire au barreau de Lyon,
- 4 au barreau de Villefranche-sur-Saône,

- 10 au barreau de Saint Etienne,
- 2 au barreau de l'Ain

C'est vous bien évidemment que je salue d'abord, dans ce moment important et unique de votre vie professionnelle, de votre vie tout court,

Vous que je félicite bien sûr pour votre succès dans votre parcours scolaire, universitaire et préprofessionnel.

Je reviendrai dans un instant sur la portée de votre engagement.

Je veux avoir également une pensée pour vos familles, amis, proches qui auraient certainement voulu être présents plus nombreux ce matin pour avoir été à vos côtés tout au long de votre parcours et vous accompagner dans cette étape forte de symboles.

Il vous appartiendra de leur faire partager ce moment.

Monsieur l'avocat général, vous avez la parole pour vos réquisitions.

(réquisitions PG)

La dignité, la conscience, l'indépendance, la probité et l'humanité, telles sont les cinq valeurs contenues dans le serment de l'avocat que vous allez prêter dans un instant.

Ce serment marque un engagement personnel devant l'institution judiciaire et devant vos pairs qui seront chargés de veiller à son respect tout au long de votre carrière.

J'observe que ces valeurs sont finalement assez proches de celles du serment du magistrat qui contient également la dignité, la conscience au travers de la fidélité à bien remplir ses fonctions, la probité au

travers de la loyauté... assez proches des obligations du magistrat telles qu'elles résultent du recueil établi par le conseil supérieur de la magistrature, obligations d'intégrité, d'indépendance, d'impartialité, d'attention à autrui.

Comment pourrait-il en être différemment, puisque si la cérémonie de ce jour marque votre entrée dans la profession d'avocat, elle fait aussi de vous un membre à part entière de la communauté judiciaire, une communauté au service d'une même cause, celle de la Justice ?

L'avocat est l'une des pierres angulaires du système judiciaire.

Il est le premier garant de l'accès au juge pour tous.

L'avocat est le porte-voix, le conseiller, le confident des hommes et des femmes qui lui confient leur honneur, leur liberté, leurs intérêts et l'intimité de leurs vies.

« Pas de bon juge sans bon avocat » dit-on parfois...

Une expression sans doute trop ramassée, la Justice a aussi besoin de bons procureurs, de bons greffes, de bons enquêteurs, de bons experts... de bons conciliateurs, de bons médiateurs aussi...

Elle traduit pourtant le lien fondamental entre le juge et l'avocat, et renvoie à la belle notion d'auxiliaire de justice qu'est l'avocat, un maillon libre et indépendant qui participe au fonctionnement du service public de la justice.

Comme tous les couples, celui juge-avocat connaît des difficultés, des crises parfois, mais il les surmonte pour se retrouver sur ce qui les unit irrémédiablement : l'Etat de droit, la protection des droits fondamentaux...

Ayant jusqu'alors pu peut-être paraître lointaine, la remise en cause de l'Etat de droit se rapproche pour atteindre même, au travers de la contestation de la primauté du droit européen, des pays membres de l'Union européenne.

En France même, les violentes et injustes critiques formulées au printemps dernier contre l'institution judiciaire, ou encore le mouvement inédit qui la traverse depuis deux semaines au travers de la tribune signée par deux tiers des magistrats, dénonçant les conditions actuelles de leur exercice professionnel, mouvement soutenu par les avocats, interrogent plus que jamais sur l'effectivité de l'accès au juge, sur les conditions de l'office du juge et sur sa place dans une société démocratique.

Face à ces menaces, c'est à nous tous, mais sans doute à vous d'abord, la jeune génération d'avocats, dans le quotidien de votre exercice professionnel qu'il soit de conseil ou de défense en justice, de défendre pied à pied ce bien précieux de l'Etat de droit, de combattre chaque jour pour la protection des droits fondamentaux.

Le serment que vous allez prêter dans quelques instants constitue, par les cinq valeurs que chacun va énoncer, un engagement personnel en ce sens, dans une éthique exigeante de dépassement permanent de vous-mêmes.

C'est le vœu sincère que je forme pour toute votre promotion.

La cour va maintenant recevoir votre serment.

Sur présentation de chaque impétrant par le bâtonnier de l'ordre des avocats au barreau auquel il sera inscrit et l'appel, par Madame la directrice de greffe, de son nom, l'intéressé s'avancera devant la cour pour prêter individuellement devant elle le serment dans les termes de la loi.

Madame et Messieurs les bâtonniers, vous avez la parole.

Prestation de serment

La cour donne acte à Madame la procureure générale de ses réquisitions,

Vous donne acte, Mesdames et Messieurs, du serment que vous venez de prêter,

Dit que du tout, il sera dressé procès-verbal pour classement au rang des minutes de la cour.

La cour vous renouvelle toutes ses félicitations et tous ses vœux de réussite dans le beau métier d'avocat qui est désormais le vôtre.

L'audience solennelle est levée.